



Durée

2 jours

Publics

- Directeurs d'établissements
- Responsables comptables
- Comptables

Prérequis

- Connaissance de base de la comptabilité
- Connaissance de la procédure budgétaire

Moyens mobilisés

Au choix : présentiel ou visioconférence.

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Rendre compte de l'utilisation des financements accordés dans le respect des délais et de la réglementation, savoir présenter les résultats ainsi que les écarts entre les prévisions et les charges réelles, présenter les états de synthèse sont des enjeux qui peuvent être déterminants pour les ESSMS et les entités gestionnaires



Objectifs et compétences visées

- Connaître le cadre juridique et réglementaire
- Savoir pratiquer les bases de la révision comptable
- Anticiper et organiser les actions à mener



Contenu de la formation

1. La réglementation comptable et budgétaire

- Les principaux textes de référence
- L'évolution de la réglementation
- Les normes comptables
- La détermination du résultat
- L'affectation du résultat
- Les comptes de réserves réglementées
- Les excédents affectés à la couverture du BFR
- Les comptes de provisions

2. L'arrêté des comptes et le dossier de révision

- Les choix stratégiques pour l'association
- L'organisation de la comptabilité
- Le calendrier de clôture
- La révision des comptes
- Les comptes annuels

3. La section d'investissement

- Le bilan financier
- Le plan pluriannuel d'investissements et de financement
- Les tableaux d'investissement du compte administratif

4. La section d'exploitation

- Les principes budgétaires
- Les tableaux des rémunérations

5. Le rapport d'activité